Le conseil supérieur de la marine marchande a d'ailleurs donné un avis favorable, il y a longtemps déjà, à cette construction de navire et un conseil interministériel qui s'est tenu, je crois, le 26 août 1960, a décidé la construction de ce navire de 12.000 tonnes. La nouvelle en a d'ailleurs été officiellement annoncée par la radio de Paris et chaque parlementaire intéressé a reçu de votre prédécesseur, M. Lecourt, une lettre dans laquelle était confirmée la décision de la construction de ce navire.

Or, à deux reprises, M. Buron, qui était à cette époque ministre des travaux publics, m'a répondu que les offres étaient sur le point d'être lancées et que le marché allait être signé sous peu. Malheureusement, répondant à une question écrite il y a quelques mois, il semblait avoir fait machine arrière, puisqu'il m'indiquait que des difficultés de financement s'étaient révélées et qu'il fallait surseoir à la construction de ce navire, au moins pendant quelques temps.

Je signale à toutes fins utiles que, dans un communiqué de presse de la compagnie des Messageries maritimes annonçant la dernière assemblée générale, cette compagnie se félicitait, à juste titre d'ailleurs, de n'avoir eu, au cours de l'exercice, aucun navire désarmé. Je m'en réjouis, mais je demande au Gouvernement, qui subventionne cette compagnie, de bien vouloir insister fortement auprès d'elle pour qu'elle réponde aux besoins des territoires qu'elle dessert.

Ceux de nos collègues qui sont venus chez nous en mission — je profite de cette occasion pour les remercier — ont bien voulu réserver dans le rapport qu'ils ont, si je ne me trompe, déposé hier un très large écho à cette question qui revêt pour nous le plus grand intérêt.

J'ai abordé ce soir, monsieur le ministre, deux problèmes relatifs aux communications qui dépassent largement le cadre de mon territoire et aussi celui de vos attributions. Je n'attends évidemment pas de vous une réponse ce soir mais un appui pour un proche avenir. Cependant, tout ce que la France a dépensé de son argent et de son cœur pour le territoire que je représente risquerait d'être définitivement compromis si, dans l'éventualité envisagée ces jours-ci par M. le ministre des armées, un polygone d'essais nucléaires était aménagé en Polynésie. Je sais bien que M. Messmer a parlé du Pacifique, sans plus de précision, mais je n'ignore pas qu'une mission militaire, dont on s'était évidemment gardé de dévoiler l'objet, s'est rendue récemment aux îles Gambier. Jusqu'à ce jour, même dans les milieux officiels, le bruit courait mais il était démenti. Il est cependant venu aux oreilles des populations qui en ont été très inquiètes.

Déjà, il y a quelques mois, la population et l'assemblée territoriale s'étaient beaucoup émues des essais entrepris par les Etats-Unis aux îles Christmas. L'assemblée territoriale avait émis un vœu à l'adresse du Gouvernement français, lui demandant d'intervenir auprès du Gouvernement américain pour que de tels essais n'aient pas lieu.

Que serait-ce si ces essais avaient pour cadre un point quelconque de la Polynésie ! Cela impliquerait des transferts de population, car il est évident qu'il faudrait que plusieurs centaines au moins de personnes abandonnent leurs terres. Ce ne sont pas des nomades à qui on peut demander d'aller un peu plus loin, ce sont des gens accrochés à leur sol. Quoi qu'on en dise, cela impliquerait aussi des risques d'irradiations à plus ou moins long terme et ce que je crains surtout, c'est qu'en cas de conflit entre les deux blocs, cette base ne soit une cible importante qui risquerait d'être anéantie totalement.

C'est pourquoi j'ai estimé de mon devoir, ce soir, de vous dire et de vous prier de dire au Gouvernement que la construction d'un polygone d'essais nucléaires en un point quelconque de la Polynésie se heurterait à une véritable résistance des populations. Parmi les possessions françaises, deux au moins se placeraient beaucoup mieux dans le cadre de ces essais, l'îlot de Clipperton et surtout les îles Kerguelen. Dans ces territoires il ne se pose pas de question de populations autochtones puisqu'elles n'y existent pas.

En donnant rapidement, monsieur le ministre, aux Polynésiens l'assurance formelle que leurs îles ne seront pas choisies comme bases pour des tests nucléaires, je suis certain que la France garderait leur affection déjà séculaire (*Applaudissements*).

M. le président. La parole est à Ahmed Abdallah.

M. Ahmed Abdallah. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après le remarquable exposé

21

C

Séance du SÉN.
11 juillet 1962